



Canadian
Cancer
Society

2023

Île-du-Prince-Édouard

Recommandations de politiques dans le cadre des élections provinciales



Recommandations de politiques dans le cadre des élections provinciales de 2023 à l'Île-du-Prince-Édouard

Grâce à des investissements importants dans la recherche sur le cancer, à de meilleurs moyens de détection et à des traitements plus efficaces, les personnes atteintes de cancer à l'Île-du-Prince-Édouard vivent plus longtemps que jamais auparavant. Malgré ces avancées, le nombre de diagnostics de cancer devrait augmenter considérablement dans les années à venir vu la population croissante et vieillissante. On estime que deux Canadiens sur cinq recevront un diagnostic de cancer au cours de leur vie, et qu'environ un sur quatre mourra de la maladie¹. D'ici 2030, le nombre de nouveaux cas de cancer devrait augmenter d'environ 40 % par rapport à 2015². En raison du vieillissement de la population, le nombre de personnes atteintes d'une maladie chronique et ayant des besoins complexes en matière de soins augmentera également.

Les soins palliatifs permettent aux personnes qui en ont besoin et à leurs proches de se concentrer sur ce qui compte vraiment, quand cela compte le plus

Les soins palliatifs étaient initialement destinés aux patients atteints d'un cancer de stade avancé. Encore aujourd'hui, ils sont prodigués en grande partie à ces derniers. En effet, de 80 à 85 % des patients admis en soins palliatifs ont le cancer³. À mesure que le nombre de personnes atteintes de cancer augmentera, le nombre de Prince-Édouardiens ayant besoin de ce type de soins et le nombre de proches aidants ayant besoin de soutien augmenteront aussi.

La Société canadienne du cancer croit que dans le cadre de la mise en place de systèmes de soins de santé innovants et réactifs, il faut veiller à ce que les personnes atteintes de cancer aient accès à des soins palliatifs de qualité, abordables et culturellement adaptés, et ce, peu importe où elles vivent et où elles choisissent de se faire soigner.

¹ Comité consultatif des statistiques canadiennes sur le cancer, en collaboration avec la Société canadienne du cancer, Statistique Canada et l'Agence de la santé publique du Canada (2021). *Statistiques canadiennes sur le cancer – 2021*, Toronto (Ontario) : Société canadienne cancer. En ligne : <http://cancer.ca/Canadian-Cancer-Statistics-2021-FR>.

² Comité consultatif des statistiques canadiennes sur le cancer (2015). *Statistiques canadiennes sur le cancer – rapport spécial sur le fardeau futur du cancer au Canada*, Toronto (Ontario) : Société canadienne cancer.

³ Société canadienne cancer (2016). *Droit aux soins : Des soins palliatifs pour tous les Canadiens*, Toronto (Ontario) : Société canadienne cancer. En ligne : <https://cdn.cancer.ca/-/media/files/get-involved/advocacy/what-we-are-doing/palliative-care/palliative-care-report-2016-fr.pdf?rev=ca893b8af3764b5384e70b0aac001e09&hash=2CB84FF8A78E9B074B54732067431F0B>.



Selon un sondage mené par Ipsos en 2022 pour le compte de la Société canadienne du cancer, 75 % des Canadiens de l'Atlantique préféreraient mourir à domicile. Or, en 2019-2020, avant la pandémie, des 642 Prince-Édouardiens qui ont fait appel aux soins palliatifs en fin de vie, seulement 81 (12,6 %) sont décédés à domicile.

On pense souvent que les soins palliatifs ne sont accessibles que lorsqu'un traitement curatif n'est plus une option. Il s'agit toutefois d'un élément essentiel de nos systèmes de soins.

Les soins palliatifs visent à améliorer la qualité de vie des personnes atteintes d'une maladie progressive qui limite la durée de vie. Ils comprennent la prise en charge de la douleur et des symptômes; le soutien psychosocial, affectif et spirituel par du personnel qualifié; et des conditions de vie assurant le confort et permettant un niveau de soins approprié, que la personne atteinte choisisse d'être soignée à domicile, dans une maison de soins palliatifs, dans un établissement de soins de longue durée, à l'hôpital ou ailleurs. Les soins palliatifs permettent aux personnes qui en ont besoin et à leurs proches de se concentrer sur ce qui compte vraiment, quand cela compte le plus.

En 2019-2020,
642 Prince-Édouardiens
ont fait appel à des soins
palliatifs en fin de vie,
mais seulement 81 sont
décédés à domicile.

Les soins palliatifs sont un élément essentiel du continuum de soins du cancer et des soins de santé de façon générale. Ils devraient être mis en œuvre tôt et être déployés de façon progressive, en même temps que d'autres traitements. Ils font appel à une équipe interdisciplinaire pour soutenir les personnes atteintes de cancer et leurs proches aidants. Cette approche consiste aussi bien à répondre aux besoins pratiques qu'à accompagner les personnes en deuil. Les soins palliatifs offrent un réseau de soutien qui aide les gens à améliorer leur qualité de vie tout au long de leur expérience de la maladie. C'est pourquoi les gouvernements doivent agir pour s'assurer que toutes les personnes qui ont besoin de tels soins puissent y accéder.

Il y a encore des lacunes dans les soins

Nous nous trouvons à un moment charnière où les décisions d'investir aujourd'hui dans notre santé et notre bien-être façonneront fondamentalement l'avenir de nos systèmes de soins.

La pandémie de COVID-19 a mis notre système de soins contre le cancer à rude épreuve. Elle a fait ressortir les faiblesses et les lacunes de ce dernier. Il n'a jamais été aussi important de nous attaquer à ces problèmes. Qu'il s'agisse du report d'interventions chirurgicales et d'examen de dépistage ou de la suspension d'essais cliniques, il est probable que les personnes atteintes de cancer, les proches aidants et notre système de soins contre le cancer subissent les répercussions à



long terme de la pandémie pendant plusieurs années. Cela pourrait se traduire par des temps d'attente plus longs, des arriérés ou des diagnostics tardifs étant donné la demande accrue de soins⁴.

La pandémie nous a également montré qu'il y a encore d'importantes lacunes dans l'accès aux soins palliatifs, aux soins à domicile et aux soins dans la communauté, comme le souligne le rapport de Santé Canada intitulé [*Soins palliatifs à domicile et dans la communauté : façonner l'avenir à partir des leçons retenues de la pandémie de COVID-19.*](#)

Les proches aidants s'occupant d'un proche à domicile ont vu leurs tâches relatives aux soins augmenter considérablement, ce qui a accru la nécessité de leur offrir davantage de mesures de soutien psychosocial, physique et pratique. Les personnes sans-abri, les habitants des communautés rurales et éloignées et les peuples autochtones ont été les plus durement touchés, notamment en raison des protocoles d'isolement et du passage aux soins virtuels. La planification préalable des soins et les discussions sur les objectifs des soins ont revêtu une importance capitale au cours de cette période.

Ensemble, nous pouvons améliorer l'accès aux soins palliatifs et le soutien aux proches aidants

Des mesures importantes ont été prises pour relever ces défis. Nous félicitons le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard d'avoir élaboré le nouveau plan d'action intitulé [*PEI Cancer Action Plan 2023-2028: Making a Difference Together*](#), et d'avoir reconnu qu'il faut en faire davantage pour améliorer les résultats en matière de santé de l'ensemble des Prince-Édouardiens à toutes les étapes de leur expérience de cancer.

Nous demandons donc à tous les dirigeants et partis politiques de l'Île-du-Prince-Édouard de :

- ✓ respecter les engagements décrits dans le plan d'action *Cancer Action Plan 2023-2028: Making a Difference Together*, en établissant des échéanciers et des indicateurs pour mesurer les progrès réalisés par rapport aux objectifs;
- ✓ veiller à ce qu'aucune personne atteinte de cancer ne s'inquiète de sa sécurité d'emploi pendant qu'elle suit un traitement, en prolongeant le congé non payé avec protection de l'emploi jusqu'à au moins 26 semaines;

⁴ Comité consultatif des statistiques canadiennes sur le cancer, en collaboration avec la Société canadienne du cancer, Statistique Canada et l'Agence de la santé publique du Canada, (2021). *Statistiques canadiennes sur le cancer – 2021*. En ligne : <http://cancer.ca/Canadian-Cancer-Statistics-2021-FR>.



- ✓ investir davantage dans les ressources humaines en santé afin d'offrir des soins de qualité, sécuritaires et adaptés aux besoins, ce qui inclut les soins palliatifs;
- ✓ prioriser les soins palliatifs dans les ententes de financement bilatérales;
- ✓ offrir un meilleur soutien aux proches aidants en mettant en place un crédit d'impôt remboursable ou un avantage financier.

Recommandation n° 1 :

Respecter les engagements décrits dans le nouveau plan d'action *New Cancer Action Plan 2023-2028: Making a Difference Together*, en établissant des échéanciers et des indicateurs pour mesurer les progrès réalisés par rapport aux objectifs

Le 3 mars 2023, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a publié son nouveau [plan d'action contre le cancer](#). Élaboré conjointement par le gouvernement et le Partenariat canadien contre le cancer en consultation avec des personnes ayant une expérience de la maladie, ce plan établit une nouvelle orientation en matière de prévention du cancer et de soins contre le cancer au cours des cinq prochaines années.

Nous félicitons le gouvernement d'avoir contribué à cette démarche visant à offrir des soins contre le cancer par des moyens innovants à l'Île-du-Prince-Édouard. Non seulement ce nouveau plan met en lumière une partie du travail important déjà entrepris dans le cadre de la [stratégie précédente](#), mais il propose également des mesures essentielles pour diminuer davantage le risque pour les Prince-Édouardiens de développer un cancer, pour faciliter l'accès aux soins afin que le cancer soit détecté et traité plus tôt, pour réduire les obstacles liés aux soins et pour s'assurer que les Prince-Édouardiens se sentent soutenus tout au long de leur expérience de cancer.

Or, il faut en faire davantage pour que les personnes atteintes de cancer et leurs proches aidants ainsi que l'ensemble de la population de l'Île-du-Prince-Édouard sachent à quoi s'attendre des innovations dans les programmes et à quel moment espérer la mise en place de celles-ci. Nous demandons aux dirigeants et aux partis de s'engager à mettre en œuvre toutes les mesures décrites dans le plan



quinquennal et à créer et déployer une grille d'évaluation détaillée, incluant des échéanciers et des indicateurs, de sorte que les Prince-Édouardiens puissent juger adéquatement de la progression des objectifs et des mesures.

Recommandation n° 2 :

Veiller à ce qu'aucune personne atteinte de cancer ne s'inquiète de sa sécurité d'emploi pendant qu'elle suit un traitement, en prolongeant le congé non payé avec protection de l'emploi jusqu'à au moins 26 semaines

Lorsqu'une personne fait face à une maladie grave comme le cancer à l'Île-du-Prince-Édouard, elle est confrontée à un défi à la fois médical et financier. Les Prince-Édouardiens atteints de cancer et leurs proches s'inquiètent souvent de leur sécurité d'emploi et se demandent comment ils arriveront à payer leurs factures pendant les traitements. Outre la diminution de leur revenu, ils risquent de voir leurs dépenses augmenter, notamment parce que leurs médicaments pourraient ne pas être entièrement couverts par le régime d'assurance-maladie du gouvernement ou leur régime privé, sans compter les frais de déplacement pour aller à leurs rendez-vous, les frais de stationnement, les coûts liés aux soins à domicile, etc. La Société canadienne du cancer croit que les personnes atteintes d'une maladie grave comme le cancer ont besoin de soutien financier et d'un congé avec protection de l'emploi lorsqu'elles doivent s'absenter de leur travail pour suivre un traitement et se rétablir.

La durée actuelle du congé avec protection de l'emploi à l'Île-du-Prince-Édouard n'est pas adéquate pour couvrir la durée moyenne des traitements que la plupart des personnes atteintes de cancer doivent suivre. Les Prince-Édouardiens qui doivent s'absenter de leur travail pour cause de maladie risquent de perdre leur emploi après seulement trois jours de congé non payé. La durée moyenne des traitements et de la période de convalescence est de 36 semaines pour le cancer du sein et de 37 semaines pour le cancer du côlon, soit deux des cancers les plus courants au Canada.

Les Prince-Édouardiens qui doivent s'absenter de leur travail pour cause de maladie risquent de perdre leur emploi après seulement trois jours de congé non payé.

La durée actuelle du congé avec protection de l'emploi à l'Île-du-Prince-Édouard est bien inférieure à la durée des prestations de maladie de l'assurance-emploi du gouvernement fédéral, qui est récemment passée à 26 semaines. Par conséquent, les Prince-Édouardiens risquent de perdre leur emploi, sauf si le gouvernement provincial modifie la loi afin de protéger celui-ci.



Les Prince-Édouardiens et leurs proches devraient avoir comme priorité de répondre aux besoins et aux souhaits des personnes recevant des soins, et non se demander comment ils paieront leurs factures ou si leur emploi sera protégé.

Nous demandons aux dirigeants et aux partis de faire passer à au moins 26 semaines la durée du congé de maladie avec protection de l'emploi afin de la faire concorder avec celle des prestations de maladie de l'assurance-emploi. La prolongation des prestations fédérales est entrée en vigueur le 18 décembre 2022 et selon Finances Canada, environ 169 000 Canadiens en bénéficieront⁵.

Recommandation n° 3 :

Investir davantage dans les ressources humaines en santé afin d'offrir des soins de qualité, sécuritaires et adaptés aux besoins

Le Canada fait face à une crise importante en matière de ressources humaines dans le milieu de la santé. Même si la pandémie a exacerbé l'épuisement professionnel des travailleurs de la santé et aggravé les pénuries de personnel, le pays fait face à des défis constants, récurrents et généralisés en matière de ressources humaines dans le milieu de la santé depuis plusieurs décennies.

Nous sommes confrontés à des difficultés en raison du nombre insuffisant de fournisseurs de soins de santé formés adéquatement, répartis également et travaillant efficacement. Ces difficultés touchent l'ensemble du parcours de soins des personnes atteintes de cancer, dont les soins palliatifs.

Notamment en raison de la croissance démographique et du vieillissement de la population, nous devons veiller à ce que les soins palliatifs soient accessibles en temps opportun, en augmentant le nombre de médecins spécialistes, médecins généralistes, infirmières et autres professionnels de la santé, dans tous les milieux liés à la santé.

Nous demandons à tous les dirigeants et partis politiques d'agir pour :

- Augmenter le nombre de fournisseurs de soins de santé. Pour ce faire, il faudra collaborer avec les organismes de réglementation et les établissements d'enseignement afin d'augmenter le nombre de places dans les programmes universitaires et collégiaux tout en s'attaquant aux problèmes liés à la capacité dans les stages cliniques, les programmes de

⁵ Emploi et Développement social Canada (2022). *Le gouvernement du Canada bonifie les prestations de maladie du régime d'assurance-emploi*, Ottawa (Ontario) : gouvernement du Canada. En ligne : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2022/11/le-gouvernement-du-canada-bonifie-les-prestations-de-maladie-du-regime-d-assurance-emploi.html>.



préceptorat et les postes de formation.

- Accélérer l'octroi des permis d'exercice des fournisseurs de soins de santé formés à l'international qui se trouvent déjà au Canada afin de pallier la pénurie actuelle de personnel de santé à court et moyen termes.
- Prioriser les soins contre le cancer dans le cadre de l'élaboration de la stratégie du Canada atlantique en matière de mobilité des professionnels de la santé et d'octroi de permis d'exercice multiterritoriaux.
- Élaborer des programmes et mettre en place des pratiques exemplaires favorisant le bien-être et la sécurité psychologique en milieu de travail et assurant des conditions de travail décentes dans tous les milieux, dans le but de conserver le personnel actuel et d'optimiser la motivation, la satisfaction, la rétention et le rendement des fournisseurs de soins de santé.
- Éliminer les obstacles qui empêchent les fournisseurs de soins de santé d'offrir des soins efficaces et de qualité, notamment la lourdeur des tâches administratives et le manque de temps réservé au perfectionnement et à la formation des fournisseurs de soins de santé.
- Donner à tous les fournisseurs de soins de santé, y compris les fournisseurs paramédicaux, une éducation et une formation adéquates sur les principes et les pratiques de base en soins palliatifs, afin que les personnes atteintes de cancer puissent recevoir des soins de la meilleure qualité.
- Assurer un accès adéquat à des spécialistes en soins palliatifs dans l'ensemble des milieux de soins, formés selon les normes décrites dans le [*Cadre canadien des compétences interdisciplinaires en soins palliatifs*](#).
- Favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion dans notre système de soins en s'attaquant à la discrimination systématique et aux obstacles à l'accès auxquels font face les populations mal desservies.

Recommandation n° 4 :

Prioriser les soins palliatifs dans les ententes de financement bilatérales

La Société canadienne du cancer demande aux dirigeants et aux partis politiques de s'engager à prioriser les soins palliatifs dans les ententes de financement bilatérales sur les *soins à domicile et les soins dans la communauté (y compris les soins palliatifs) et la santé mentale* pour élargir l'accès aux services et aux infrastructures



de soins palliatifs. Cela implique d'accroître la disponibilité des ressources spécialisées en consultation ainsi que les investissements en enseignement, en orientation et en formation pour l'ensemble des fournisseurs de soins adoptant une approche palliative des soins et offrant un soutien aux personnes endeuillées.

Ces investissements sont nécessaires pour que tous les Prince-Édouardiens puissent avoir accès à un niveau de soins adéquats à domicile, dans un hôpital, dans un établissement de soins de longue durée, dans une résidence de soins palliatifs ou dans tout autre milieu de leur choix.

De plus, la Société canadienne du cancer encourage le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard à continuer d'améliorer la collecte systématique et normalisée des données en élaborant des systèmes intégrés de données pour mesurer l'accès aux soins palliatifs à domicile, à l'hôpital et dans des milieux communautaires tels que les établissements de soins de longue durée et les résidences de soins palliatifs. Cela nécessite la mise en place d'outils d'évaluation normalisés pour s'assurer que les Prince-Édouardiens reçoivent les soins de qualité auxquels ils ont droit, peu importe leur lieu de résidence, la gravité de leur maladie ou l'endroit où ils choisissent de les recevoir.

Recommandation n° 5 :

Offrir un meilleur soutien aux proches aidants en mettant en place un crédit d'impôt remboursable ou un avantage financier

Les proches aidants sont le pilier de notre système de soins de santé. Selon les données de Statistique Canada, en 2018, près de 7,8 millions de personnes, soit un Canadien sur quatre, ont pris soin d'un membre de leur famille ou d'un ami atteint/d'une amie atteinte de problèmes de santé à long terme⁶.

Ces soins sont un acte d'amour profond, mais ils comportent leur lot d'épreuves. Plus de la moitié (56 %) de tous ceux et celles qui ont donné des soins non rémunérés ont indiqué avoir ressenti de la fatigue en raison de leurs responsabilités en matière de soins, et 44 % ont déclaré s'être sentis inquiets ou anxieux au cours des 12 mois précédents⁷.

⁶ Statistique Canada (2020). *Soutien reçu par les aidants au Canada*, Ottawa (Ontario) : gouvernement du Canada. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2020001/article/00001-fra.htm>.

⁷ Statistique Canada (2022). « Plus de la moitié des femmes s'occupent des enfants ou des adultes dépendants de soins au Canada, 2022 », *Le Quotidien*, Ottawa (Ontario) : gouvernement du Canada. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/221108/dq221108b-fra.htm?CMP=mstatcan>.



De plus, la moitié des proches aidants sont âgés de 45 à 65 ans, soit l'âge le plus fructueux en termes d'emploi et de possibilités de revenu⁸. Pour ce qui est de concilier leur vie professionnelle et leurs engagements en matière de soins, les proches aidants qui occupent un emploi se heurtent à des difficultés supplémentaires.

Les proches aidants
fournissent de 70 à
75 % des soins à
domicile au Canada.

Lorsque les proches aidants se portent bien, notre système de santé prospère. Ce système, qui est déjà soumis à des pressions, ne pourrait pas fonctionner sans ces personnes, qui fournissent de 70 à 75 % des soins à domicile au Canada⁹. On estime que les proches aidants non rémunérés permettent au système de santé du Canada de réaliser des économies annuelles de plus de 25 milliards de dollars¹⁰.

Nous demandons aux dirigeants et aux partis de mettre en place un crédit d'impôt remboursable ou un programme de prestations pour les proches aidants. Même si ces mesures ne rétribuent pas entièrement les proches aidants pour leurs efforts, elles reconnaissent la valeur de leurs soins et offrent aux familles un soutien financier essentiel et direct.

Un crédit d'impôt remboursable pour les proches aidants auquel ont droit les principaux fournisseurs de soins est déjà en place au [Québec](#) et au [Manitoba](#), à hauteur de 1266 \$ et 1400 \$ par année respectivement. En Nouvelle-Écosse, les proches aidants admissibles ont droit à 400 \$ par mois par l'entremise du programme de [prestations pour proches aidants](#), mais ce montant est limité aux aidants d'adultes à faible revenu qui sont atteints d'un handicap ou d'une déficience sévère.

Un soutien approprié pour les proches aidants permettrait à notre système de soins de santé de s'orienter davantage vers des services à domicile ou dans la communauté. Il s'agit d'une approche qui est souvent préférable pour les personnes atteintes et leurs familles et susceptible de réduire les coûts élevés associés aux soins hospitaliers.

⁸ Ploeg et Markle-Reid (2018). *Informal caregivers need better support*, Hamilton (Ont.) : Université McMaster. En ligne : <https://mira.mcmaster.ca/news-events/news-item/2018/04/06/informal-caregivers-need-better-support>.

⁹ Société canadienne du cancer (2023). *Soutien pour les proches aidants*, Toronto (Ontario) : Société canadienne du cancer. En ligne : <https://cancer.ca/fr/get-involved/advocacy/what-we-are-doing/caregiver-support>.

¹⁰ Hollander, Marcus J., Guiping Liu et Neena L. Chappell (2009). « Who cares and how much? », *Healthcare Quarterly*, vol. 12, n° 2, pp. 42-49.



Canadian
Cancer
Society

À propos de la Société canadienne du cancer

La Société canadienne du cancer travaille sans relâche afin de sauver et d'améliorer des vies. Nous finançons les plus brillants chercheurs sur le cancer. Nous fournissons un réseau d'aide empreint de compassion à toutes les personnes atteintes de cancer, dans tout le Canada et pour tous les types de cancer. En tant que voix des personnes qui ont le cancer à cœur, nous travaillons de concert avec les gouvernements pour créer une société en meilleure santé. Aucun autre organisme ne fait ce que nous faisons pour faire en sorte d'améliorer des vies aujourd'hui et de transformer l'avenir du cancer à jamais.

Ensemble, agissons contre le cancer. Appelez-nous au 1 888 939-3333 ou visitez cancer.ca aujourd'hui.

Personne-ressource :

Heather Mulligan

Gestionnaire, Défense de l'intérêt public, Canada atlantique

heather.mulligan@cancer.ca